



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)**

Fiche de poste infirmière :

Descriptif de l'employeur :

La Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pilote le service interministériel pluridisciplinaire de médecine de prévention pour les agents de l'Etat du Rhône.

Un effectif de 4300 agents est actuellement suivi par ce service.

Dans ce contexte, la Préfecture de la région via la DREETS (direction régionale de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités) recrute un infirmier ou une infirmière en santé au travail pour exercer au sein dudit centre de médecine de prévention qui est localisé 6 rue du Nord à Villeurbanne (69100).

Description du poste :

L'infirmier ou l'infirmière travaille en étroite collaboration avec les médecins du travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire dynamique (assistante, ergonomiste, psychologue du travail).

Elle ou il assiste le médecin du travail dans la réalisation de ses missions en santé au travail dans le respect de la réglementation en vigueur, des règles de déontologie et d'indépendance définies par le code de la santé publique, et du protocole rédigé par le médecin du travail.

Elle ou il assure des actions de nature technique, relationnelle et éducative afin de protéger et de maintenir la santé des agents publics dans leur environnement professionnel.

Sur la base du protocole écrit élaboré par le médecin du travail, l'infirmier ou l'infirmière en santé au travail :

- Assure les visites d'information et de prévention, ainsi que les visites intermédiaires,
- Propose des améliorations et donne des conseils permettant de prévenir les accidents ou les maladies professionnelles,
- Veille à l'application de la législation en ce qui concerne la santé et la sécurité des agents,
- Réalise des examens médicaux,
- Met en place des actions de prévention,
- Participe à certaines réunions (comités sociaux d'administration),
- Réalise des études de postes,
- Participe au maintien des salariés à leur poste de travail,
- Recueille des informations en matière de sécurité et santé au travail,
- Co construit des actions de prévention avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Conditions particulières d'exercice :

- Poste à temps complet ouvert aux fonctionnaires ou aux contractuels (CDI).

- Possibilité d'aménagement du temps de travail hebdomadaire
- Profession réglementée qui exige le Diplôme d'État d'infirmier et l'inscription à l'ordre national des infirmiers ;
- Formation complémentaire en santé au travail indispensable ou le cas échéant, obligation de suivre la formation dans l'année de la prise de fonction (formation continue DIU en santé au travail ou une licence en santé au travail) ;
- Déplacements ponctuels qui nécessitent d'être titulaire du permis B.

Contacts :

- Dr DE MALLMANN Thérèse - Médecin du service de médecine de prévention : Mail : therese.de-mallmann@rhone.gouv.fr Tél : 04 87 76 74 70
- Préfecture de région : DANVIN Inès – Conseillère ressources humaines sur l'action sociale interministérielle et la politique du Handicap. ines.danvin@auvergne-rhone-alpes.gouv.fr Tél : 04 72 61 62 49
- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités : dreets-ara.mobilite@dreets.gouv.fr